

Grade: Maître ès arts (M.A.)**Crédits: 45**

Présentation

En bref

Ce programme a pour objectif général de permettre l'acquisition d'une méthode de travail adaptée aux spécificités de la traduction et de permettre un renforcement des connaissances, en proposant une démarche qui intègre les connaissances langagières et spécialisées, les connaissances théoriques et les outils technologiques accessibles au traducteur. Il vise également à faire réfléchir sur la traduction en tant que processus de communication intra et interculturelle.

Concentrations, profils, cheminements

Le programme de maîtrise par cumul en traduction s'adresse aux étudiants désireux de suivre une formation en traduction leur permettant d'obtenir l'agrément de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes du Québec (OTTIAQ). Ce programme, en ligne, associe le DESS en traduction à trois cheminements différents dont les cours répondent aux normes d'agrément de l'OTTIAQ :

Le cheminement 1 (Traduction professionnelle et initiation à la recherche) de la maîtrise par cumul en traduction, entièrement en ligne, combine des cours permettant d'approfondir les connaissances liées à la communication culturelle et à la démarche traductologique.

Le cheminement 2 (Traduction et milieux culturels) permet à des traducteurs, déjà membres de l'Ordre, d'acquérir des compétences avancées en communications culturelles. Il s'adresse également aux personnes oeuvrant en milieux culturels et désireuses d'approfondir leurs connaissances en plus de recevoir une formation en traduction leur donnant accès à l'Ordre. À noter que les trois cours de ce cheminement sont offerts par conférence web en temps réel. À noter également que les étudiants intéressés par ce cheminement doivent s'enquérir auprès du Département concerné des modalités d'examen (en ligne, en présentiel ou à distance).

Le cheminement 3 (Traduction et connaissances thématiques) est constitué de deux cours appartenant à un même domaine. Ce cheminement offre donc la possibilité d'acquérir, dans le cadre de la maîtrise par cumul, des connaissances thématiques en suivant des cours en ligne à l'UQTR, dans une autre université ou de faire valoir des connaissances déjà acquises dans un domaine autre que celui de la traduction (voir les modalités au Règlement pédagogique particulier) .

Ce cheminement s'adresse principalement aux candidats qui s'intéressent à l'un des domaines de spécialité suivants : Arts et littérature, environnement; Droit; Economie et finances; Gestion et administration; Informatique; Education; Politique; Biologie et sciences de la santé; Sciences pures (mathématiques, physique, chimie, etc.); Technologie (génies, transports, architecture, etc.); Sports; Tourisme et loisirs; Sciences humaines.

Note : Ce programme de maîtrise par cumul répond aux normes d'agrément de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes du Québec (OTTIAQ) et donne accès au titre de traducteur agréé.

STRUCTURE DU PROGRAMME

L'étudiant doit compléter le programme de DESS en traduction (1717), ainsi que les cours relatifs au cheminement choisi.

Les cours proposés dans les différents cheminements (cours optionnels) pourront être suivis via une admission au programme 9117 Formation thématique complémentaire en traduction.

Le cours TRA6026 (cours obligatoire) pourra être suivi via une admission au programme 0914 Cours complémentaires exigés pour l'obtention du diplôme (2e cycle).

Cheminement 1 – Traduction professionnelle et initiation à la recherche. Pour obtenir la maîtrise par cumul l'étudiant devra

prendre les cours suivants :

Cours obligatoires (6 crédits)

- TRA6026 Travail dirigé en traduction ou en terminologie (6 crédits)

Cours optionnels 1 - (un cours parmi les cours suivants) (3 crédits)

- TRA6030 Mentorat (3 crédits)
- TRA6021 Initiation à l'interprétation (3 crédits)

Cours optionnels 2 - (2 cours parmi les cours suivants) (6 crédits)

- TRA6028 Traductologie de corpus (3 crédits)
- TRA6010 Courants théoriques en traductologie (3 crédits)
- COM6020 Culture, communication et publics (3 crédits)

Cheminement 2 – Traduction et milieux culturels. L'étudiant devra prendre les cours suivants :

Cours obligatoires (6 crédits)

- TRA6026 Travail dirigé en traduction ou en terminologie (6 crédits)

Cours optionnels 1 - (6 crédits)

- L'étudiant suit deux cours du programme court 0530 (6 crédits)

Cours optionnels 2 - (un cours parmi les cours suivants) (3 crédits)

- TRA6030 Mentorat (3 crédits)
- TRA6021 Initiation à l'interprétation (3 crédits)

Cheminement 3 – Traduction et connaissances thématiques. L'étudiant prendra les cours suivants :

Cours obligatoires (6 crédits)

- TRA6026 Travail dirigé en traduction ou en terminologie (6 crédits)

Cours optionnels 1 - (6 crédits)

- L'étudiant suit deux cours du programme court 9117 (6 crédits)

Cours optionnels 2 - (un cours parmi les cours suivants) (3 crédits)

- TRA6030 Mentorat (3 crédits)
- TRA6021 Initiation à l'interprétation (3 crédits)

Atouts UQTR

Particularités

L'étudiant qui désire obtenir un grade de maître à l'issue d'un programme de maîtrise par cumul doit en faire la demande au Registrariat. Il est tenu de remplir les conditions suivantes :

- L'étudiant doit adresser sa requête dans un formulaire réservé à cette fin au Registrariat (voir Autres renseignements) en mentionnant les programmes à l'appui de sa démarche, et s'il y a lieu, fournir les pièces officielles requises. Le Registrariat informe l'étudiant des suites à donner concernant l'émission du grade de maître.
- Le cheminement faisant l'objet de la demande d'octroi de grade dans le cadre d'un programme de maîtrise par cumul doit avoir été complété et réussi avec une moyenne cumulative égale ou supérieure à 2,5.

Conditions d'admission

Études au Québec

Les étudiants doivent ainsi satisfaire aux conditions d'admission du DESS en traduction.

Études hors Québec

Les étudiants doivent ainsi satisfaire aux conditions d'admission du DESS en traduction.

Structure du programme et liste des cours

Autres renseignements

La demande d'obtention du grade sera sous la responsabilité de l'étudiant qui devra déposer le formulaire à cet effet au Registrariat avant la fin du dernier programme admissible pour le cumul. L'étudiant devra avoir rempli toutes les conditions nécessaires à l'obtention d'un grade de maîtrise, tel que précisé au Règlement des études de cycles supérieurs. Ces conditions sont essentiellement les mêmes que pour tout type de programme de maîtrise à l'UQTR.

La personne responsable de la gestion du programme est : Akila Naïma Dib

Pour plus d'information sur la demande d'obtention du grade, vous pouvez contacter madame Chantale Dureau au Registrariat.
Courriel: Chantale.Dureau@uqtr.ca

Règlements pédagogiques particuliers

TRA6030 – Mentorat

Le cours de mentorat est réservé aux étudiants qui ne sont pas membres de l'Ordre. Pour s'inscrire au cours mentorat, l'étudiant doit être inscrit à la maîtrise 1917.

Cheminement thématique

L'étudiant qui souhaite suivre des cours thématiques offerts à l'UQTR doit obtenir l'autorisation de la direction de programme. Si l'étudiant souhaite s'inscrire à des cours hors établissement, il doit en faire la demande en remplissant le formulaire AEHE et satisfaire aux conditions du Règlement des études. Tout cours non validé par la direction de programme ne sera pas reconnu dans le cheminement de l'étudiant.

Équivalences et reconnaissance des acquis

L'étudiant peut se faire reconnaître des cours, dans un domaine autre que celui de la traduction en se rendant à l'adresse : www.uqtr.ca/rac

Un maximum de 3 crédits de reconnaissance des acquis est autorisé pour le programme court thématique.

Pour obtenir une reconnaissance d'acquis pour un cours, le cours doit avoir moins de 10 ans et l'étudiant doit avoir obtenu une cote minimale de B.